



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 32 / 2013

au Conseil communal

* * *

Bâtiment de "La Villageoise"

**Remplacement du mobilier de la salle
du Conseil communal**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. PREAMBULE

Le bâtiment de "La Villageoise" a été inauguré le 19 juin 1982.

Depuis plus de 30 ans, il accueille de nombreuses manifestations : conférences, formations diverses, réunion du Conseil communal, Assemblées des Sociétés Locales.

En 2011, Le Président du Conseil communal a sollicité le Municipal en charge des bâtiments afin d'étudier le remplacement des chaises et l'installation de tables dans la salle du Conseil.

Actuellement, le mobilier est fortement sollicité et, surtout, ne convient plus aux utilisateurs. Il a cependant bien résisté et a été bien entretenu par le personnel communal.

L'état général des chaises peut être qualifié de satisfaisant, mais plusieurs dossiers, assises et tablettes doivent être remplacés.

Le remplacement de ces trois éléments est beaucoup trop onéreux et, surtout, le fournisseur n'a plus ces articles dans son assortiment.

De plus, au vu des remarques des Conseillères et Conseillers communaux concernant l'accoudoir des chaises qui n'est pas fonctionnel, ceci du fait qu'il n'y a pas de place pour poser les différents dossiers, PC portable, Ipad, etc., la Municipalité vous présente ce Préavis, afin de répondre à la demande du Président du Conseil communal.

. / .

2. DEMARCHE

Afin de répondre précisément à cette demande, l'élaboration de ce Préavis s'est faite en deux étapes.

Dans un premier temps, la Municipalité a procédé à un appel d'offres auprès d'entreprises spécialisées dans le domaine.

Puis, lors d'une deuxième étape, La Municipalité a décidé d'intégrer cette dépense dans le budget 2012.

Cependant, au vu des économies à réaliser, et en fonction des remarques de la Commission des finances, la Municipalité a décidé de retirer cette dépense du budget et d'établir un Préavis.

3. ASPECT FINANCIER

<u>Matériel</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total (HT)</u>
Siège Reply Type 0011-3972	80	CHF 440.--	CHF 35'200.--
Tables Talk Time Type 0011-3976	30	CHF 805.--	<u>CHF 24'150.--</u>
		Total HT	CHF 59'350.--
		TVA	<u>CHF 4'748.--</u>
		Total TTC	<u>CHF 64'098.--</u>
		Arrondi	<u>CHF 64'100.--</u>

4. VALORISATION DE L'ANCIEN MATERIEL

Un contrôle précis du matériel sera entrepris. Il permettra d'évacuer le matériel défectueux et de garder celui qui est encore fonctionnel.

Une fois le matériel livré, l'ancien matériel sera valorisé comme suit, par ordre de priorité :

- 1) Répartition au sein des autres bâtiments communaux ;
- 2) Revente aux Sociétés ou institutions locales ;
- 3) Revente à des institutions ou collectivités publiques.

. / .

5. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-sur-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 32 / 2013, adopté en séance de Municipalité du 7 octobre 2013;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accorder un crédit de **CHF 64'100.--**, TTC, pour le remplacement du mobilier de la salle du Conseil communal du bâtiment de "La Villageoise" ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin sur les lignes de crédit disponibles;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 353.3313 "La Villageoise-Amortissement mobilier, sur une durée maximale de 10 ans.

La Municipalité

Annexes : photographies

Municipal responsable : M. Luigi Mancini

Municipal des finances : M. Denis Favre

Romanel-sur-Lausanne, le 27 septembre 2013





